

**PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
15 DECEMBRE 2014 AU FOYER RURAL DE SINGLEYRAC**

En exercice 39

Date de convocation : 8/12/2014

Présents 36

Pouvoirs 00

Votants 36

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Jean-Louis GASSEAU	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENE BRE -Mme Martine AGARD-DENU EL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Jean-Pierre DUPRAT	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS Excusée
<u>MONMADALES</u> -Mme Marie ROSETE	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSOLEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT Excusée	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX Excusé
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

M. Jean-Maurice BOURDIL est élu secrétaire de séance

Après avoir procédé à l'appel nominatif, le Président laisse la parole à Monsieur le Maire de Singleyrac qui fait une présentation de la commune et souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire.

M. Bétaille le remercie et donne lecture de l'ordre du jour suivant, après adoption à l'unanimité du précédent procès-verbal en date du 17 novembre 2014.

- 1-Avenant n°3 contrat d'objectif 2011-2014 Issigeac
- 2-Décision modificative 3-2014
- 3-Admission en non valeur
- 4-Tarifification restauration scolaire écoles Issigeac/Faux au 01/01/2015
- 5-Augmentation temps de travail deux agents en CDD école Issigeac
- 6-Renouvellement contrat de vacation technicien de voirie
- 7-Autorisation recrutement contrat aidé
- 8-Révision carte communale de Faux, autorisation saisine CDCEA
- 9-Modernisation de la ligne ferroviaire Bergerac-Bordeaux
- 10-Présentation rapports relatifs au prix et à la qualité du **Service Public d'Assainissement Non Collectif** 2013
- 11-Autorisation signature marché négocié collecte des ordures ménagères.
- 12-Questions diverses

1-Avenant n°3 contrat d'objectif 2011-2014 Issigeac

Travaux école Issigeac d'un montant HT de 14 850 € afin d'obtenir une aide de 40 % du conseil général au titre du contrat d'objectif, à savoir 5 940 €.

Travaux école de Faux d'un montant HT de 8 290 € afin d'obtenir une aide de 40 % du contrat d'objectif, soit 3 316 €.

Le président donne la parole à M. Jean-Claude Castagner, conseil général du canton d'Issigeac et vice président chargé des affaires scolaires.

L'annulation d'opérations sur le canton d'Issigeac inscrites dans la programmation 2011-2014 a effectivement permis le transfert au profit de travaux de menuiserie pour les écoles d'Issigeac et Faux.

Sur le canton d'Eymet, M. Henri Delage, conseiller général, informe qu'un reliquat a été transféré au même titre pour des travaux sur voirie communautaire (2014) portant la participation du conseil général à + 6 008 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces nouveaux plans de financements.

2-Décision modificative 3-2014

M. Lacotte, vice président délégué aux finances, présente les décisions modificatives.

Budget principal voir PJ

Deux titres annulés CCPI sur exercice antérieur article 673 pour la somme de 6330 €. Il s'agit des participations scolaires des communes de Ferrensac et Lalandusse (deux titres ont été émis sur 2014 pour 4 233 €).

Il est rappelé à cette occasion que les inscriptions sur les territoires extérieurs au périmètre communautaire doivent être soumises pour validation à la communauté de communes (conséquences financières).

Dotations aux amortissements, crédits insuffisants prévoir + 1092 € en recettes d'investissement compensées par la diminution du virement de la section de fonctionnement. Pour la section de fonctionnement, augmenter le poste dotation aux amortissements de 1 092 € et diminuer d'autant le virement à la section d'investissement.

Budget annexe Spanc voir PJ

Le budget de la CCPI comportait une section d'investissement non reprise au budget primitif avec deux opérations d'ordre. Un excédent d'investissement à reporter au 001 de 974.14 € et un amortissement de logiciels de 974.14 € à reprendre également en recette. La somme totale de 1 950 € s'équilibre avec une prévision en dépense imprévue de 1 950 €.

Pour la section de fonctionnement prévoir le poste dotation aux amortissements pour 975.00 € et diminuer le poste sous-traitance de la même somme.

Décisions modificatives adoptées à l'unanimité.

3-Admission en non valeur 115.55 €.

Le président présente à l'assemblée l'état des non valeurs 2011-2012-2013 d'un montant total de 115.55 € concernant des impayés garderie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de prendre en charge cet état de non valeur pour un montant de 115.55 € qui sera imputé à l'article 654.

4-Tarifification restauration scolaire écoles Issigeac/Faux au 01/01/2015

Mrs. Castagner/Fricot : la commission scolaire a validé une augmentation de 10 centimes, le tarif n'ayant pas été revu depuis 2012.

Après un tour de table pour connaître les tarifs appliqués par les communes qui ont encore cette compétence, il est constaté qu'il y a peu d'écart et que ceux-ci pourraient être harmonisés. Par contre, les prix de revient sont très différents d'une commune à l'autre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

Prend acte de la proposition de la commission scolaire d'augmenter les tarifs des repas, et décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Enfants domiciliés sur le territoire de la CCPSP :	2,35 €
Enfants hors du territoire de la CCPSP et dont les communes participent aux frais de scolarité :	2,35 €
Enfants domiciliés hors du territoire de la CCPSP :	3,10 €
Accueil de loisirs de Castillonnes :	3,15 €
Adultes et enseignants :	4,60 €
Portage SIAS :	4,40 €
Portage ADMR :	4,60 €

5-Augmentation du temps de travail de deux agents en CDD.

M. Fricot, délégué aux affaires scolaires, expose au conseil qu'un agent à l'école d'Issigeac faisant valoir ses droits à la retraite au 31/12/2014, il est envisagé par la commission scolaire de réorganiser le travail de 2 agents actuellement en CDD et d'augmenter leur temps de travail à partir du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

- 1^{er} agent passe de 12.5/35 à 26/35
- Le 2^e agent passe de 12.5/35 à 21/35

Cette réorganisation permet un « gain » de l'ordre de 4 000 € sur la masse salariale et réduit la précarité de ces deux agents à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne avis favorable et autorise le président à signer les avenants aux contrats.

6-Renouvellement contrat de vacation technicien de voirie

M. Grossoleil vice président à la voirie, propose de renouveler le contrat du technicien voirie pour l'année 2015 sur la base des heures prévues en 2014, c'est-à-dire 1 140 heures (réalisées 1 108). Adopté à l'unanimité.

Il conviendra toutefois de revoir en commission du 18/12 la répartition de ces heures (par exemple temps passé sur les voies non transférées.

M. Labonne questionne sur la cotisation auprès de l'Agence Technique Départementale qui comprend la « prestation » voirie.

Le président répond que c'est en cours d'étude. Il est possible que la communauté de communes prenne en charge cette cotisation pour l'ensemble du territoire, à voir pour le transfert de charges.

M. Martin rappelle qu'il avait été émis l'idée que le technicien, afin d'anticiper son départ, puisse former une personne en parallèle. La réflexion est en cours.

7-Autorisation recrutement contrat aidé

Il est exposé à l'assemblée le besoin de recruter un personnel complémentaire comme prévu en **Contrat Unique d'Insertion**, 20 heures hebdomadaires, suite à la réforme des rythmes scolaires, pour principalement effectuer des tâches ménagères au sein des écoles du territoire communautaire, accessoirement des activités périscolaires si qualifié, et pouvoir ainsi redéployer le personnel d'animation existant sur le Projet Educatif Territorial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le président à procéder au recrutement d'un personnel en C.U.I dès que possible et signer le contrat et convention.

8-Révision des cartes communales de Faux et autorisation donnée au Président de saisir la C.D.C.E.A.

Monsieur le Président expose que la révision des cartes communales de Faux a été prescrite par délibération du Conseil Municipal de Faux le 01/10/2013 et la communauté de communes du Pays Issigeacois le 24/10/2013.

Dans le cadre de la finalisation des révisions des cartes communales de Faux, il est nécessaire de saisir par délibération du Conseil, la Commission départementale de consommation des espaces agricoles (C.D.C.E.A.).

La Communauté de communes Portes Sud Périgord qui a compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme sollicite par conséquent l'avis de la C.D.C.E.A. concernant les révisions des cartes communales de Faux avant mise à l'enquête publique. Le conseil communautaire donne autorisation au président.

M. Legal, Maire de Faux, informe l'assemblée qu'il s'agit de la réalisation de 5 gîtes à vocation équestre et de la construction d'une verrière. L'approbation du Scot étant en cours au niveau des services de la préfecture, il est préférable de continuer à respecter la procédure d'avis consultatif de la CDCEA.

9-Modernisation de la ligne ferroviaire Bergerac-Bordeaux

Après débat, la majorité des membres du conseil a la volonté de se positionner favorablement sur ce projet, même si les conséquences financières restent encore largement à estimer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

Considérant

La situation économique difficile du Bergeracois et, plus largement, de la vallée de la vallée de la Dordogne, caractérisée par :

- la crise d'activités productives structurant jusqu'ici le tissu économique
- un niveau très élevé de chômage, en particulier des jeunes
- un niveau de ressource des ménages très inférieur à la moyenne régionale
- un vieillissement marqué de la population

Le rôle structurant de la ligne TER vis-à-vis :

- du désenclavement de nos territoires ruraux au bénéfice des entreprises développant leurs activités avec les capitales régionale et nationale, et d'une population relativement peu mobile
- de la stratégie d'attractivité de nos territoires en faveur de l'accueil d'entreprises et de familles attirées par le développement en milieu rural sous réserve d'une connexion en transport en commun préservant leur mobilité

La nécessité d'accompagner les stratégies de nos territoires en faveur de l'accueil d'entreprises et de populations,

L'opportunité de créer des synergies avec la métropole bordelaise en développement,

La position géographique favorable du Bergeracois et de la vallée de la Dordogne dans le maillage du futur territoire régional,

DEMANDE

Que les travaux d'amélioration de la desserte ferroviaire de Bergerac par la modernisation de la ligne Bergerac-Bordeaux figurent en priorité dans les opérations ferroviaires du Contrat de Plan Etat-Région,

Que mandat soit donné au Préfet de Région d'engager les crédits de l'Etat à hauteur de 35 % du coût de ces travaux.

10-Présentation des rapports 2013 SPANC de Val et Coteaux d'Eymet et du Pays Issigeacois

Monsieur le Président et M. Simon délégué au SPANC présente les deux rapports au Conseil Communautaire et indique que ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Les deux rapports seront mis à disposition du public, et des données sont mises en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de chaque rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Le conseil communautaire adopte la présentation de ces deux rapports.

11-Autorisation signature marché négocié (procédure formalisée) collecte des ordures ménagères.

M. Triffe vice-président délégué rapporte l'affaire.

Il rappelle au Conseil Communautaire qu'une consultation par voie d'appel d'offres a été lancée concernant le marché de collecte des ordures ménagères sous forme de marché négocié, article 65 du Code des Marchés Publics. A ce titre, avis d'appel à candidature est paru le 23/09/2014 au Journal Officiel de l'Union Européenne+BOAMP, ainsi qu'au Journal d'Annonces Légales du Sud-Ouest fixant la date de remise des candidatures le 24/10/2014 à 12h00.

Le marché est prévu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er}/07/2015 sur une base annuelle estimée de l'ordre de 330 000 € TTC.

Trois candidatures ont été reçues (Sita, NCI Environnement et Véolia), les dossiers n'ont pas appelé de remarques particulières, les trois entreprises ont été invitées à présenter une offre par lettre de consultation en date du 29/10/2014. Date de réception fixée au 26/11/2014.

En séance du 1^{er}/12/2014, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les deux offres reçues (Sita et NCI) conformément aux critères du règlement de la consultation, à savoir, le critère technique 50 % avec 5 sous-critères mentionnés, et le critère prix 50 %. Un premier classement a été établi.

Comme indiqué dans l'avis d'appel à concurrence, invitation à négocier a été transmises par courrier du 3/12/2014 pour un entretien se déroulant le 11/12/2014, à raison de 30 minutes par entreprise.

Au terme de ces entretiens, les entreprises ont remis leurs dernières propositions pour le 12/12/2014 à 14 h 00.

La Commission d'Appel d'Offres, responsable en procédure formalisée, en séance du 12/12/2014 à 15 h 30, après analyse, a attribué le marché à l'entreprise la mieux-disante, c'est-à-dire celle présentant le meilleur rapport qualité/prix soit :

NCI Environnement-7 Rue du Docteur Lancereaux-75008 PARIS

-Solution de base, option 1 (collecte Faurille en containers), option 2 (collecte hebdomadaire sacs jaunes juillet/août), et option 3 (villages de vacances) selon le détail quantitatif estimatif et acte d'engagement.

Ce qui représenterait pour un poids total de 2 097 tonnes (estimatif 2014) la somme de 360 311.62 € TTC soit 327 556 € HT.

L'option 4 n'est pas retenue.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le marché avec l'entreprise précitée selon les prix fixés dans l'acte d'engagement.

Le marché est conclu pour un prix à la tonne, intérêt de diminuer le tonnage et de communiquer.

M. Bétaille souligne le coût important de ce poste et la nécessité de s'interroger sur l'avenir.

Rappel fermeture accès de la déchèterie de Miramont de Guyenne le 1^{er} janvier 2015 pour les communes du territoire d'Eymet anciennement adhérentes au SMIVAL. Il faudra aller sur celles du SMBGD, Sigoulès, Issigeac, Bergerac ou St-Pierre d'Eyraud, muni d'une carte d'accès (fournie sur présentation d'une pièce d'identité et justificatif de domicile).

12-Questions diverses

M. Pomédio est chargé de poursuivre la prise de contact avec l'Adelfa.

M. Lacotte a remis au dossier le bilan comptable « attendu » 2014, sachant que les comptes seront définitivement clôturés le 19/12/2014 ; ainsi que le résultat de la simulation du cabinet Klopfer concernant la prospective sur les futures dotations 2015-2016-2017.

A ce sujet, M. Henri Delage demande pourquoi une différence notable entre les simulations de l'Association des Maires de France et celle du cabinet.

Il est répondu que le cabinet a pris les données financières réelles « communauté de communes » avec intégration du transfert de compétence alors qu'il s'agit pour l'AMF de données nationales.

M. Hervé Delage demande s'il peut mettre à l'ordre du jour du conseil municipal de Monsaguel la prise de compétence tourisme. A ce jour «NON », l'ensemble des maires est invité à attendre de recevoir pour notification la délibération visée par la sous-préfecture. A compter de la réception de cette notification, ils disposeront d'un délai de trois mois pour soumettre cette proposition à leur assemblée délibérante. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Pour information le bon à tirer de l'agenda guide de poche est en cours de relecture.

Vœux Portes Sud Périgord vendredi 16 janvier 2015 à 19 h 00 salle des fêtes de Plaisance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le secrétaire de séance
Jean-Maurice BOURDIL

Le Président,
Jérôme BETAILLE